

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66-149/SPCG accordant à M. Raymond Pécoule la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de Gaulle (moitié du lot no 521 titre foncier n° 759)

n° 66-149/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 1967

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1967

Date du numéro
1 janvier 1967

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Raymond Pécoule, ministre des Finances de la Côte Française des Somalis, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 457 mètres carrés, sise à Djibouti (moitié du lot n° 521 du lotissement du boulevard de Gaulle) et immatriculée au Livre foncier sous le n° 759. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.